

La conservation des monuments antiques à Rome sous Napoléon

Ferdinand Boyer

Citer ce document / Cite this document :

Boyer Ferdinand. La conservation des monuments antiques à Rome sous Napoléon. In: Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 87^e année, N. 1, 1943. pp. 101-108;

doi : <https://doi.org/10.3406/crai.1943.77600>

https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1943_num_87_1_77600

Fichier pdf généré le 03/10/2018

LA CONSERVATION DES MONUMENTS ANTIQUES A ROME
SOUS NAPOLEON, PAR M. FERDINAND BOYER.

Napoléon et ceux qui le représentèrent à Rome ont véritablement donné à la recherche des monuments antiques un élan tel que, si elle s'est parfois ralentie, elle ne s'est jamais plus arrêtée. Or tandis que les grands travaux, qualifiés par un décret impérial d' « Embellissements de Rome » ont été abondamment étudiés¹, l'histoire des recherches archéologiques à cette époque a été quelque peu négligée par les spécialistes²; nous projetons de l'exposer un jour. Mais après les fouilles, après la résurrection des monuments antiques se posait un problème tout autre, celui de l'entretien et, parfois, de leur restauration. Ce terrain peu battu nous paraît également intéressant à parcourir.

Rome, occupée par les troupes françaises du général Sextius Miollis le 2 février 1808, fut annexée à l'Empire par un décret du 17 mai 1809 dont l'article 3 contenait cette promesse. « Les restes des monuments élevés par les Romains seront entretenus et conservés aux frais de notre trésor. » La *Consulte Extraordinaire*, qui eut pour mission de liquider le passé et de préparer l'avenir, et le préfet Camille de Tournon nommé en novembre 1809 laissèrent passer des mois avant de mettre en application les désirs de Napoléon. Par arrêté du 9 juillet 1810 la Consulte nomma enfin une Commission des Monuments Antiques et des

1. Cf. C. de Tournon, *Études statistiques sur Rome* (Paris 1840); L. Madelin, *La Rome de Napoléon* (Paris, 1906); E. Driault, *Le grand Empire* (Paris, 1924); Moulard, *Tournon* (Paris, 1929-1932). J'ai moi-même essayé de faire l'histoire complète de chaque chantier. Cf. F. Boyer, *Le Panthéon et la fontaine de Trevi dans les plans romains de Napoléon* (*Études Italiennes*, octobre-décembre 1931); *La place Trajane sous Napoléon* (*Revue des Études Napoléoniennes*, avril 1932); *Rome sous Napoléon : Le projet d'un Jardin du Capitole* (*Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, 1932).

2 Cf. Thédénat, *Le Forum Romain et les Forums Impériaux* (Paris, 1904); Marucchi, *Le Forum et le Palatin d'après les dernières découvertes* (Paris et Rome, 1902); Huelsen (trad. J. Carcopino), *Le Forum Romain* (Rome, 1906).

Bâtiments Civils présidée par le Préfet et composée de douze membres : deux sculpteurs, trois peintres, trois architectes, quatre antiquaires. Les Commissaires établirent une organisation très simple : un inspecteur et deux architectes eurent à contrôler le travail des ouvriers, d'abord payés à la journée, ensuite à la tâche afin de simplifier la surveillance. Mais la Consulte disparut avec l'année 1810 et sa commission n'eut que le temps de commencer les travaux vers le 12 novembre¹ : il s'agissait de déblayer la base du Colisée et son côté septentrional, de dégager jusqu'au soubassement et de restaurer les colonnes dites de Jupiter Tonnant (Temple de Vespasien), de remettre en état la Voie Capoline ou Sacrée. Qui allait continuer l'œuvre de la Consulte disparue ? Deux décrets du 6 novembre 1810 partagèrent la tâche². L'un appliqua 200.000 francs du revenu de la liste civile en 1810 aux dépenses de fouilles d'objets d'antiquités sous la direction du Directeur Général des Musées, en l'espèce Denon, qui consulterait l'Académie de Saint-Luc à Rome. L'autre décret attribuait à cette Académie dont Canova allait être directeur 75.000 francs pour réparation des monuments d'architecture antique. En fait, à partir de cette époque, les animateurs des travaux de fouille et de conservation furent le préfet Tournon, Canova et Martial Daru, un cousin de Stendhal, nommé en mars 1811 intendant des biens de la Couronne à Rome ; l'architecte Pierre Adrien Paris fut souvent appelé par eux à contrôler l'ouvrage fait ou seulement projeté. En 1813, le ministre de l'Intérieur Montalivet envoya à Rome les architectes Alexandre Jean Baptiste Guy de Gisors et Berthault avec une mission très étendue ; sur le second, M. Madelin a émis un jugement³ qui ne peut pas ne pas nous inquiéter : « c'était un dangereux missionnaire, écrit-

1. Cf. Arch. Nat. 0² 1081. Daru à l'Intendant Général, Rome, 20 mai 1811.

2. Cf. *Ibid.*

3. Cf. Madelin, *op. cit.*, p. 545.

il, car, pénétré de la doctrine qui sera celle de Viollet-le-Duc, il entendait *restaurer* à la façon des pasticheurs et mettre quelques pierres d'Auguste dans beaucoup de marbre de Napoléon. » Berthault eut-il cette pensée ? D'autres firent-ils comme lui ? Quelle fut la doctrine officielle ? Voyons les réponses fournies par les documents.

Nous avons précédemment suivi pas à pas Berthault dans sa mission ; cet architecte paysagiste fut prié de trois choses ; établir sur le Pincio le Jardin du Grand César, inspecter les travaux faits au Quirinal, créer le Jardin du Capitole. Sur le Pincio, l'antiquité n'était représentée que par quelques murs de fondation sans aucun intérêt, déjà enfoncés dans le sol ; ils y furent laissés et Berthault n'eut pas matière à exercer là les goûts que lui prête M. Madelin. Au Quirinal, la Rome des Papes était seule en cause. En revanche dans le Jardin du Capitole, qui devait couvrir en réalité le Forum, le Palatin, la région du Colisée et le Vélabre, les monuments antiques étaient nombreux, chacun le sait de reste. Notons qu'on demandait à Berthault le plan d'une promenade et non d'un musée en plein air où toutes les pièces d'archéologie demeureraient sur place. Qui eut le premier l'idée de cette *passaggiata archeologica* ? On ne sait. Le préfet Tournon en parla au Ministre de l'Intérieur dès le 5 décembre 1810 parmi ses observations sur le budget de 1811 ; avec les 140.000 francs votés, il envisageait, outre la création de promenades, la restauration des monuments anciens. Quelques mois plus tard, au retour d'un voyage en Italie, Denon rédigeait le 26 mars 1811 un rapport conseillant à l'Empereur « d'enclorre le Capitole, le Campo Vaccino, les Jardins Farnèse et d'en former dans le centre de Rome même, le plus immense et le plus splendide Jardin de l'Univers... Ce beau lieu planté d'arbres et arrosé des eaux abondantes du Mont Palatin serait pour ainsi dire semé de souvenirs

1. Cf. Archives du Musée du Louvre. Registre des Correspondances des Directeurs (1808-1811).

sublimes et contiendrait les plus beaux monuments de l'antique Rome. » Et le directeur des Musées concluait : « Si Votre Majesté, Sire, daigne applaudir à ce projet... Elle aura en trois ou quatre années plus fait pour le bonheur réel des Romains que les Pontifes; elle consacrerá par un acte solennel le respect que lui inspire la grandeur de l'antique Rome imprimée sur les ruines de ses monuments et conservera aux habitants de cette seconde capitale de son vaste empire un patrimoine, maintenant sa seule richesse, et qui, depuis la renaissance des arts, est son unique ressource. »

Lorsque, son fils étant né, Napoléon voulut « embellir » Rome, son décret du 27 juillet 1811 créa un fonds extraordinaire d'un million pour des travaux divers : le *Jardin du Capitole* y figurait avec un crédit de 100.000 francs pour 1811 ; 200.000 francs de plus furent alloués le 21 mars 1812 pour l'année en cours. La libération des monuments antiques se poursuivit régulièrement : celle des colonnes du temple de Vespasien, menée par l'architecte Camporesi sous le contrôle de Canova et de Paris, fut si particulièrement réussie que le préfet Tournon réclama qu'on appliquât à ses collaborateurs le mot inscrit à l'entablement depuis l'antiquité : RESTITUERUNT... Le plan du futur jardin fut longuement discuté ; le Conseil des Bâtiments Civils avança que mieux valait décider sur place. L'envoi à Rome d'un architecte et d'un jardiniste s'imposait ; Gisors et Berthault arrivèrent en février 1813 sur les bords du Tibre. Les instructions¹ remises par le ministre Montalivet à Berthault insistaient, à propos du futur jardin, sur la nécessité « de prendre en considération tous les monuments que renferme son enceinte et ceux qui lui servent de cadre... , de ménager l'accès des vestiges précieux de l'antiquité, de les offrir chacun sous leur point de vue le plus pittoresque, de varier les aspects en faisant sortir en premier ordre les monuments les plus célèbres sans rien perdre de ceux qui

1. Cf. Arch. Nat. F¹³ 1568 A, Paris, 10 décembre 1812.

ne tiennent qu'un rang inférieur. . . » Le 25 mars, Berthault, dans l'exposé de ses projets qu'il fit à la Commission des Embellissements de Rome, reprit les termes de son ministre : « J'ai donc pensé, disait-il en manière de préambule, devoir me borner à dégager, autant que possible, chacun des monuments pour les offrir sous leurs divers aspects ; à faire arriver au sol primitif des principaux d'entre eux ; à disposer les mouvements de terre de manière à faciliter leur accès et enfin à former une promenade plantée de plusieurs rangs d'arbres pour les encadrer, les lier ensemble et pouvoir les visiter à l'ombre, avantage si précieux, mais si rare dans ce pays. »

Que proposa donc en définitive notre architecte ? Ses plans détaillés ont jusqu'ici échappé aux recherches¹, mais nous connaissons ses rapports et ses devis. Sur une dépense totale fixée à 2.150.000 francs, les frais de maçonnerie ne s'élevaient qu'à 337.000 francs et voici ce qui devait être fait : sur le Forum, une fontaine à déplacer, des murs de soutènement retenant les terres du Capitole, des rampes d'accès et, unique restauration, le perron du temple de Romulus et de Remus ; autour du Colisée, des murs de soutènement ; au Palatin, des rampes d'accès, la réparation de la villa Spada, des pilastres pour les grilles de clôture ; au Vélabre des murs de quai et deux façades pour les maisons accotées aux temples. En réalité ce que Berthault voulait pour encadrer les ruines, c'était des arbres : 2.000 sur le Forum, 24.000 sur le Palatin, 50.000 pour les bosquets et les massifs. Avouons qu'aujourd'hui encore on ne connaît pas de fond de décor mieux fait pour mettre en valeur les restes des monuments d'autrefois. Il nous semble impossible de prendre à notre compte l'accusation portée par M. Madelin

1. Les Archives Nationales ne possèdent plus les plans établis par Berthault. Il les reprit en septembre 1815 pour les montrer à l'Empereur d'Autriche, promettant de les rapporter bientôt, ce qu'il ne fit probablement pas. Il faut se contenter du plan d'ensemble publié par Tournon. Cf. F. Boyer, *Le projet d'un jardin du Capitole*.

contre Berthault de « mettre quelques pierres d'Auguste dans beaucoup de marbre de Napoléon ».

Ce que l'architecte français ne fit pas, d'autres le proposèrent, il est vrai, mais, chose curieuse, ils étaient Italiens. L'un, Scipione Perosini, originaire de Palestrina, projeta en août 1811 la construction d'un *Palais Impérial*, à la fois demeure de Napoléon et logement des administrations françaises, installé sur le Capitole, mais atteignant par ses dépendances le Colisée d'une part, les abords de la place Colonna d'autre part; M. Driault a décrit ce projet colossal et le dommage qu'eût subi le Forum. Un autre artiste, d'ailleurs de grand talent et nommé premier architecte de l'Empereur, Raffaello Sterni, soumit également l'idée d'une *Villa Impériale* englobant palais, jardins et monuments du Pincio au Capitole, pour laquelle nous renvoyons aussi aux pages de M. Driault. Plus tard, chargé d'aménager le Quirinal, le même Sterni offrait d'employer à faire des cheminées sept morceaux magnifiques de rouge antique provenant d'un temple et déposés au Vatican. Toutes ces propositions furent rejetées par l'administration française, sûre d'interpréter les volontés du maître. Tournon déclara impraticable le projet Perosini « tant à cause de l'énormité des dépenses que nécessiterait son exécution qu'à raison de ce qu'elle entraînerait la destruction des plus beaux monuments antiques du Forum ». Il chiffrà à huit millions les frais de réalisation de la Villa dessinée par Sterni et cela suffit pour qu'on n'y pensât plus. De son côté Denon refusa à Sterni l'utilisation des marbres antiques, traitant cette pensée de « barbarie digne du huitième siècle ».

Nous connaissons par contre une longue lettre inédite de l'architecte Guy de Gisors, envoyé en 1813 à Rome avec Berthault, « spécialement chargé d'étudier jusqu'à quel point on peut pousser la fouille des édifices antiques tels que le temple de la Paix (aujourd'hui basilique de Constantin) sans compromettre leur solidité et de déterminer

tout le système des démolitions et excavations et celui du placement des déblais qui en proviennent ». A la fin de sa mission, Gisors résuma ses observations dans une lettre à Martial Daru grand directeur des fouilles ¹. Certains monuments menaçant de s'effondrer, dit-il, on les a consolidés : de là l'immense éperon appliqué sous Pie VII au Colisée et la maçonnerie qui bouche une arcade du rez-de-chaussée, de là aussi, au temple de la Paix, la maçonnerie à l'intérieur de trois arcades et les trois contreforts correspondants, de là enfin les soutiens latéraux de l'arc de Titus. On a ainsi prévenu la chute de ces édifices, reconnaissait Gisors, mais sans s'apercevoir que par des constructions aussi informes, « on s'écartait du but qu'on se proposait d'atteindre, celui de transmettre à la postérité les formes et les proportions des beaux édifices et monuments dont il s'agit ». Si une de leurs parties devait périr encore, ferait-on toujours « des éperons, des bouchemens, des reprises, des contreforts » ? On imaginait ce que deviendrait en peu d'années le Colisée, par exemple, si l'on persistait dans de pareils procédés. L'architecte français trouvait d'ailleurs une comparaison saisissante : « Si par un malheur inouï l'une des principales parties du groupe du Laocoon venait à en être séparée et que, pour maintenir entre elles les autres parties, on *maçonnât* des supports grossiers au milieu de ce beau groupe plutôt que de le faire restaurer par l'art de la sculpture, que dirait-on ? » Après ces critiques, Gisors disait ce qu'il croyait bon, évoquant l'exemple du Panthéon où l'on refit entièrement, mais non en marbre, l'angle gauche de l'entablement du fronton : « Je pense donc qu'au lieu de contreventer, d'étayer, de contreficher, d'emmailoter, si je peux ainsi m'exprimer, toutes les parties chancelantes des monuments et édifices, on devrait reconstruire au moins les masses de ces parties

1. Cf. Arch. Nat. F¹³ 1646 A. Rome, 31 mars 1813.

dans leurs formes et leurs proportions, soit en pierre, soit en brique, mais de manière que ces constructions représentassent exactement les lignes de ces parties auxquelles elles devraient suppléer. Par exemple l'arc de Titus devrait d'abord être étayé et cintré de toute part en charpente pour pouvoir démonter et remonter sans coup férir les parties de vousoirs gravitantes qu'on rétablirait le plus soigneusement possible sur les autres vousoirs inférieurs qu'on replacerait eux-mêmes avant, dans leur position naturelle après avoir rétabli soit en pierre, soit en brique, les masses des parties de piédroits dont l'arc est maintenant privé, en sorte que cet intéressant monument présentât de nouveau sa forme et ses proportions premières... » Avant de finir sa lettre, Gisors exprimait son déplaisir d'avoir vu au tombeau dit des Horaces, situé au delà d'Albano, des restaurateurs locaux trop zélés enlever non seulement la terre et la végétation qui le couvraient, mais encore une partie des constructions ; il fallait interdire « cette sorte de dévastation ». Le ministre Montalivet, le Conseil des Bâtiments Civils, Martial Daru approuvèrent les conclusions de Gisors. Il nous semble qu'en fait de restauration et de conservation des monuments de l'antiquité, on n'a pas dit mieux depuis, ni autrement.

Abandonnons maintenant les documents et allons, au moins par la pensée, sur les terrains de fouille de l'époque napoléonienne. Regardons le Tabularium, les trois colonnes du temple de Vespasien, la colonne de Phocas, le portique du temple d'Antonin et de Faustine, la basilique de Constantin, les thermes de Titus, le rez-de-chaussée du Colisée, l'arc de Janus, les temples de Vesta et de la Fortune Virile (aujourd'hui Mater Matuta) ; il n'y a pas, il n'y a jamais eu de « marbre de Napoléon ». La recherche et la restauration des monuments antiques furent menées par les Français de l'époque napoléonienne avec une probité archéologique qui peut encore servir d'exemple.